



SAINTONGE

Décision n° 15/2025
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle continue « Développer la confiance en soi pour être acteur de son avenir » avec le centre de formation ECOACHYOU de Cercoux pour :

- Madame MAHÉ Élodie,
- Madame LAMBERT Nathalie,
- Madame GOUZE Amélie,
- Monsieur PIERDON Elvis,
- Madame PANCHENKO Iryna,
- Madame MOULINIER Viviane,
- Monsieur MARCELLY Loïc,
- Monsieur VAUZOUR Éric,
- Monsieur LESTAGE Jimmy,
- Monsieur CARPENTIER Gaëtan,

les 13, 14, 20, 21 et 27 janvier 2025 pour un montant TTC de 3 500,00 €.

Fait à Jonzac,
Le 10 JAN. 2025

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002

17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,

la 8^e Vice-Présidente étant absente,

le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON